



## Commission économique pour l'Europe

### Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire

Quatre-vingtième session  
Genève, 2-4 octobre 2019

## Rapport du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire sur sa quatre-vingtième session

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1	3
II. Participation .....	2-7	3
III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour) .....	8-15	3
IV. Examen de l'exécution du programme de travail pour 2018-2019 (point 2 de l'ordre du jour) .....	16-51	4
A. Politiques de logement et de développement urbain durables fondées sur des faits (point 2 a) de l'ordre du jour) .....	16-20	4
B. Logements et marchés immobiliers durables (point 2 b) de l'ordre du jour)..	21-31	6
1. Table ronde sur le thème « Garantir l'accès de tous à un logement décent, adéquat, abordable et salubre » .....	21-24	6
2. Efficacité énergétique des bâtiments .....	25-27	7
3. Normes de protection contre les incendies dans les bâtiments .....	28-29	7
4. Activités du Groupe consultatif du marché immobilier .....	30-31	8
C. Développement urbain durable et villes intelligentes et durables (point 2 c) de l'ordre du jour) .....	32-42	9
1. Questions découlant de la soixante-huitième session de la Commission économique pour l'Europe et de la Journée mondiale des villes.....	32-35	9
2. Mise en œuvre du programme U4SSC (Tous unis pour des villes intelligentes et durables).....	36-42	10
D. Administration des biens fonciers et aménagement du territoire (point 2 d) de l'ordre du jour) .....	43-47	11
E. Monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire (point 2 e) de l'ordre du jour) .....	48-51	13



---

V.	Réunion ministérielle sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire (point 3 de l'ordre du jour).....	52–53	13
VI.	Programme de travail pour 2020 de la composante logement et aménagement du territoire du sous-programme « Logement, aménagement du territoire et population » et publications pour la période biennale 2019-2020 (points 4 et 5 de l'ordre du jour).....	54–55	14
VII.	Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains (point 6 de l'ordre du jour).....	56–57	14
VIII.	Élection du Bureau (point 7 de l'ordre du jour).....	58	15
IX.	Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour).....	59–60	15
X.	Adoption du rapport et clôture de la session (point 9 de l'ordre du jour).....	61	15
Annexe			
	Mandat de l'initiative U4SSC (Tous unis pour des villes intelligentes et durables).....		16

## I. Introduction

1. Le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire a tenu sa quatre-vingtième session à Genève du 2 au 4 octobre 2019.

## II. Participation

2. Des représentants des pays de la CEE ci-après ont pris part à la session : Albanie, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Irlande, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Malte, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.

3. Un représentant de l'Argentine a aussi participé à la session.

4. Les programmes et institutions spécialisées des Nations Unies suivants étaient représentés à la session : Organisation mondiale de la Santé (OMS), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

5. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient aussi représentées : Banque de développement du Conseil de l'Europe, Centre international pour le développement des politiques migratoires, Forum économique mondial, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Secrétariat général de la Commission européenne et Union pour la Méditerranée.

6. Des représentants des organisations non gouvernementales suivantes ont participé à la session : ACER Reggio Emilia, Aga Khan Trust for Culture, Centre pour le développement socioéconomique (CSEND), Centre régional pour l'environnement du Caucase, Clarion Housing Group, Conseil international des femmes, « Development Solutions Institute » Foundation, Economic and Social Research Institute, EPB Center, European Network of Housing Research, Fédération Française des Coopératives d'Habitants, Fédération internationale des professions immobilières (FIABCI), Habitat for Humanity International, Housing Europe, Hurbanity, Interbilim, National Real Estate Association, « Our Right » Public Foundation, Québec Arbres, Réseau interinstitutions pour les ODD, Risk Reduction Foundation, Royal Institution of Chartered Surveyors (RICS) et Union sociale pour l'habitat.

7. Des représentants d'autorités locales, de municipalités et du secteur privé, des experts indépendants ainsi que des représentants des milieux universitaires et d'instituts de recherche ont également assisté à la session à l'invitation du secrétariat.

## III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

### Document(s) :

ECE/HBP/200

8. La Présidente du Comité, M<sup>me</sup> Elena Szolgayová (Slovaquie), a présenté l'ordre du jour provisoire, lequel a été adopté sans modification.

9. M<sup>me</sup> Tatiana Valovaya, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève, a demandé une minute de silence afin de rendre hommage à M. Andrey Vasilyev, Secrétaire exécutif adjoint de la CEE, qui était décédé le matin même. Elle a rappelé le professionnalisme de M. Vasilyev et le succès de sa carrière à l'ONU, ainsi que son dévouement inlassable aux travaux de la CEE.

10. Dans sa déclaration liminaire, M<sup>me</sup> Valovaya a souligné l'importance de promouvoir des politiques urbaines fondées sur des données factuelles pour soutenir plus efficacement les gouvernements tout au long du processus de réalisation des objectifs de développement

durable (ODD). Elle a également noté la transition du multilatéralisme moderne vers de nouveaux cadres plus inclusifs où les municipalités et les villes devaient avoir voix au chapitre.

11. M. Yury Ambrazevich, Ambassadeur de la République du Bélarus auprès de l'ONUG et d'autres organisations internationales à Genève, a remercié la CEE pour sa contribution à l'amélioration de la politique du logement au Bélarus, en particulier par l'élaboration de la monographie de pays sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire, et a souligné l'importance de promouvoir un habitat et une urbanisation durables dans le pays et la région.

12. M. Graham Alabaster, représentant d'ONU-Habitat, a exprimé des remerciements pour le partenariat avec la CEE et espéré que la coopération serait renforcée par le nouveau Bureau de Genève. Il a pris note des travaux conjoints sur les politiques fondées sur des données factuelles dans les pays en transition et a mentionné tout particulièrement les travaux d'ONU-Habitat sur l'accès à un logement adéquat et abordable et au logement en centre-ville.

13. M<sup>me</sup> Paola Deda, administratrice chargée de la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement, a noté l'importance des débats et de l'étroite coopération du Comité avec ONU-Habitat sur la mise en œuvre du Programme pour 2030, du Nouveau Programme pour les villes et d'autres accords. Elle a noté le changement de nom du Comité, qui indique que le développement urbain fait désormais partie du champ d'activité de ce dernier. Elle a également souligné l'importance des travaux sur l'accessibilité économique du logement et la nécessité de s'attaquer sans délai à ce problème dans la région de la CEE.

14. M<sup>me</sup> Elena Szolgayová, Présidente du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire, s'est félicitée du nombre élevé de participants à la session et a retracé le parcours du Comité, dont elle a souligné la pertinence des travaux.

15. La Présidente a fait savoir que 216 représentants venant de 42 pays de la CEE s'étaient inscrits pour prendre part à la réunion.

#### **IV. Examen de l'exécution du programme de travail pour 2018-2019 (point 2 de l'ordre du jour)**

##### **A. Politiques de logement et de développement urbain durables fondées sur des faits (point 2 a) de l'ordre du jour)**

###### **Document(s) :**

(ECE/HBP/194), (ECE/HBP/2019/1), (ECE/HBP/2019/2), (ECE/HBP/2019/Inf.1)

16. Le secrétariat a présenté les activités de projet et les lignes directrices relatives aux politiques de logement et de développement urbain fondées sur des données factuelles, élaborées dans le cadre du projet de la dixième tranche du Compte de l'ONU pour le développement (Compte pour le développement) relatif aux politiques de logement et de développement urbain durables fondées sur des données factuelles dans certains pays en transition, que le Groupe du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE et ONU-Habitat mettaient en œuvre sur la période 2016-2020 avec l'appui technique de l'Université de Genève.

17. Les représentants de la France, des Pays-Bas et de la Fédération de Russie ont présenté les actions réalisées et les meilleures pratiques en matière d'élaboration de politiques d'urbanisme fondées sur des données factuelles au niveau national. Les représentants de l'Albanie, de la Géorgie et de l'Ukraine ont donné des informations sur les projets pilotes mis en œuvre dans leur pays dans le cadre du projet. Les participants à la réunion ont conclu que, bien que des efforts considérables aient été faits pour promouvoir et mettre en œuvre des approches fondées sur des données factuelles dans le cadre de politiques de logement et de développement urbain durables, il était nécessaire de

poursuivre les discussions, en particulier sur l'accessibilité économique du logement, question importante pour de nombreux pays de la CEE.

18. Les débats ont porté en outre sur l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles au niveau de la ville. Les représentants des villes de Trondheim (Norvège), Voznesensk (Ukraine) et Cascais (Portugal) ont fait part de leur expérience. Ils ont souligné l'importance de la coopération entre les gouvernements nationaux et locaux dans le recueil et l'analyse des données, ainsi que des méthodes participatives d'élaboration des politiques du logement et du développement urbain.

19. Un représentant de la Harvard School of Design a ouvert la dernière table ronde sur les politiques fondées sur des données factuelles, invitant des conférenciers à débattre des politiques de ce type qu'ils avaient mises en œuvre dans leurs domaines respectifs. Les représentants d'ONU-Habitat, de la Commission européenne, de la ville de Vienne, du Ministère du développement durable et du tourisme du Monténégro et de l'Université de Genève ont formulé des observations. Les participants à la table ronde ont conclu que dans la région de la CEE, les administrations nationales, régionales et locales et les autres parties prenantes : i) devaient recueillir des données afin d'élaborer des programmes nationaux de logement exhaustifs ; ii) auraient besoin d'un appui supplémentaire pour élaborer des ensembles nationaux et locaux d'indicateurs de suivi et de mise en œuvre des politiques de logement et de développement urbain durables et des ODD ; et iii) devaient reconnaître l'importance de l'utilisation de données factuelles dans les processus politiques et décisionnels relatifs au développement urbain durable.

20. Le Comité a :

- Pris note de l'exécution des activités menées dans le cadre du projet de la dixième tranche du Compte pour le développement et félicité les Gouvernements albanais, géorgien, kirghize et ukrainien des progrès réalisés pour élaborer des politiques fondées sur des données factuelles dans le domaine du logement et du développement urbain durables ;
- Approuvé les lignes directrices sur les politiques et la prise de décisions fondées sur des données factuelles en matière de logement et de développement urbain durables (ECE/HBP/2019/Inf.1) élaborées dans le cadre du projet du Compte pour le développement, ainsi que l'impression du document d'orientation à titre de publication officielle en anglais et en russe, sous forme numérique et imprimée ;
- Pris note de l'élaboration du document directif du projet de la dixième tranche du Compte pour le développement sur les politiques et la prise de décisions fondées sur des données factuelles en matière de logement et de développement urbain durables et invité le secrétariat à soumettre ce document à son attention à sa quatre-vingt-unième session ;
- Invité le secrétariat à engager des activités de renforcement des capacités des administrations nationales et locales en matière de politiques fondées sur des données factuelles en organisant des activités régionales, nationales et locales de renforcement des capacités et de communication, telles que l'élaboration d'une vidéo et de matériels d'apprentissage en ligne à l'appui de l'observatoire régional des politiques fondées sur des données factuelles et des médias sociaux, sous réserve que des fonds soient disponibles ;
- Noté avec satisfaction les activités menées pour améliorer la prise de décisions sur la base de données factuelles aux fins du développement des villes et du logement aux niveaux national, régional et local ;
- Pris note des activités accomplies, en coopération avec ONU-Habitat et le Ministère bulgare du développement régional et des travaux publics, dans le cadre du projet de la onzième tranche du Compte pour le développement relatif au renforcement des politiques et stratégies participatives et fondées sur des données factuelles dans le domaine du logement.

## **B. Logements et marchés immobiliers durables (point 2 b) de l'ordre du jour)**

### **1. Table ronde sur le thème « Garantir l'accès de tous à un logement décent, adéquat, abordable et salubre »**

#### **Document(s) :**

(ECE/HBP/194), (ECE/HBP/2019/2), (ECE/HBP/2019/Inf.2), (ECE/HBP/2019/Inf.3), (ECE/HBP/2019/Inf.4), (ECE/HBP/2019/Inf.13)

21. Une représentante du Ministère tchèque du développement régional a rendu compte de l'organisation de la Conférence internationale sur la planification stratégique pour un logement abordable et durable dans les villes, qui s'était tenue à Prague les 21 et 22 juin 2019. Une représentante du Forum économique mondial a présenté un rapport sur les moyens de rendre le logement économiquement accessible dans les villes. Une représentante de l'OCDE a donné des informations sur une enquête en cours auprès des États membres sur l'accessibilité économique du logement, réalisée au moyen du questionnaire QUASH. En outre, une représentante de l'Irlande a exposé les problèmes d'accessibilité du logement pour différents groupes de population, en particulier les personnes âgées. Une représentante de la Fédération de Russie a rendu compte de l'application d'un programme national de logement social. Les participants à la table ronde ont conclu qu'une approche plus globale de l'accessibilité du logement était nécessaire et souligné le rôle important de l'aménagement du territoire dans la promotion du logement abordable.

22. La Présidente a rappelé qu'à sa soixante-dix-neuvième session, le Comité avait demandé au secrétariat de mener une enquête auprès des États membres pour recenser leurs besoins et leurs priorités en matière d'activités de renforcement des capacités. Elle a en outre proposé de mener une enquête et de réaliser une étude sur l'accessibilité économique du logement dans la région de la CEE. Les représentants de Housing Europe et d'ONU-Habitat ont formulé des observations sur la proposition d'étude. Des idées ont été avancées pour résoudre les problèmes de mise en œuvre de mécanismes d'accessibilité économique du logement et associer les secteurs privé et public dans les efforts visant à garantir un logement adéquat et abordable.

23. La Présidente a en outre rappelé au Comité qu'une étude sur le logement des migrants et des réfugiés, qui avait été demandée par le Comité à sa soixante-seizième session, avait été finalisée, approuvée par le Bureau et proposée comme publication officielle. Le secrétariat a informé les participants à la réunion que la définition des migrants établie par l'OIM serait utilisée dans cette publication.

24. Le Comité a :

- Donné son accord pour que l'étude sur les logements destinés aux migrants et aux réfugiés, dans laquelle étaient examinées les difficultés et les pratiques actuelles dans ce domaine dans la région de la CEE, fasse l'objet d'un examen supplémentaire dans le cadre de réunions informelles avec les missions permanentes à Genève, afin qu'un projet révisé soit soumis en temps voulu pour examen à sa quatre-vingt-unième session ;
- Pris note des activités visant à promouvoir l'accessibilité économique du logement aux niveaux régional et mondial, y compris les ateliers organisés à Sofia (Bulgarie) les 15 et 16 novembre 2018 ; à Prague (République tchèque) les 21 et 22 juin 2019 ; à Lyon (France) le 7 juin 2019 ; et à Glasgow (Royaume-Uni) les 12 et 13 septembre 2019 ;
- Invité les États membres qui ne l'avaient pas encore fait à participer à l'enquête réalisée au moyen du questionnaire QUASH de l'OCDE ;
- Invité le Bureau à réaliser une étude sur l'amélioration de l'accessibilité économique du logement dans la région de la CEE en coopération avec ONU-Habitat, Housing Europe et l'OCDE ;

- Souligné l'importance des centres d'excellence de la Charte de Genève sur le logement durable en ce qui concerne la mise en œuvre de cette charte et du programme de travail du Comité et invité le Bureau à régulièrement faire le point et formuler des avis sur les activités de ces centres ;
- Pris note de la création de nouveaux centres à Trondheim (Norvège) ; à Nursultan (Kazakhstan) ; et à Genève (Suisse), accueilli par l'Université de Genève.

## 2. Efficacité énergétique des bâtiments

### Document(s) :

(ECE/HBP/2019/1), (ECE/HBP/198)

25. Un membre de la Division de l'énergie durable de la CEE a informé les participants à la réunion des résultats des travaux accomplis par l'Équipe spéciale conjointe sur les normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE depuis la soixante-dix-neuvième session du Comité. Il a aussi fait savoir que le Comité de l'énergie durable avait approuvé le mandat modifié de l'Équipe spéciale conjointe et avait prorogé ce mandat pour 2020-2021 (ECE/ENERGY/2019/8, annexe). Il a invité le Comité à continuer de participer aux travaux de l'Équipe spéciale conjointe pendant la période allant de 2020 à 2021, à entériner le mandat modifié et à confirmer l'extension de ce mandat pour 2020-2021 (ECE/ENERGY/2019/8, annexe).

26. Les représentants de l'Université George Mason, de l'Union estonienne des organismes gestionnaires de logements coopératifs, d'Habitat for Humanity et de l'Association nationale bulgare de l'immobilier ont examiné les actions réalisées et les meilleures pratiques en matière de promotion de l'efficacité énergétique durable dans les bâtiments et ont débattu d'éventuelles activités futures de l'Équipe conjointe. Ils ont souligné l'importance de relier les thèmes des normes d'efficacité énergétique et de la gestion des immeubles collectifs dans le cadre des activités de l'Équipe conjointe.

27. Le Comité a :

- Pris note des activités accomplies et des résultats obtenus par l'Équipe spéciale conjointe depuis sa soixante-dix-neuvième session et décidé de poursuivre sa participation aux travaux de l'Équipe spéciale pendant la période allant de 2020 à 2021 ;
- Approuvé le mandat modifié de l'Équipe spéciale conjointe sur les normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE pour 2020-2021 et confirmé l'extension de ce mandat pour 2020-2021 (ECE/ENERGY/2019/8, annexe) ;
- Souligné qu'il était important d'axer les activités de l'Équipe spéciale conjointe sur la question de la gestion des immeubles collectifs et invité le secrétariat à mener des activités de renforcement des capacités dans ce domaine ;
- Invité les États membres et les autres parties prenantes à soutenir ces activités financièrement et en nature ;
- Pris note avec satisfaction de l'élaboration par le secrétariat, en anglais et en russe, en coopération avec les centres d'excellence de la CEE sur le logement durable, d'un programme de formation sur la gestion des immeubles collectifs et l'efficacité énergétique des bâtiments, et de l'organisation d'activités de renforcement des capacités sur ces mêmes thèmes dans les pays en transition.

## 3. Normes de protection contre les incendies dans les bâtiments

### Document(s) :

(ECE/HBP/2019/1), (ECE/HBP/2019/Inf.5)

28. Un représentant de la RICS a fait le point sur l'élaboration de l'ensemble de normes internationales de haut niveau en matière de sécurité incendie dans les bâtiments. Il a expliqué que le nouvel ensemble de normes en cours d'élaboration par l'Alliance pour des

normes internationales de protection contre les incendies visait à appliquer la sécurité incendie aux bâtiments avec plus de clarté et de cohérence mondiale au niveau des projets et aux niveaux national, régional et international. Il a informé les participants à la réunion que l'ensemble de normes serait élaboré en 2019, puis ferait l'objet d'une consultation publique avant d'être finalisé en 2020.

29. Le Comité a :

- Pris note des activités menées par l'Alliance pour des normes internationales de protection contre les incendies en vue d'élaborer un ensemble de nouvelles normes internationales de haut niveau en matière de sécurité incendie dans les bâtiments ;
- Noté que la RICS servait de secrétariat à l'Alliance pour l'élaboration de ces normes ;
- Invité l'Alliance pour des normes internationales de protection contre les incendies à lui soumettre l'ensemble de normes, une fois finalisé, pour examen et adoption éventuelle en tant que norme de la CEE.

#### 4. Activités du Groupe consultatif du marché immobilier

##### Document(s) :

(ECE/HBP/2018/L.2), (ECE/HBP/2018/L.3), (ECE /HBP/2019/Inf.4)

30. La Présidente du Groupe consultatif a présenté au Comité un rapport sur les activités accomplies par le Groupe consultatif depuis la soixante-dix-neuvième session du Comité. Une représentante de l'Espagne au sein du Groupe consultatif a rendu compte de l'élaboration d'une étude sur l'économie du partage dans le secteur du logement dans la région de la CEE.

31. Le Comité a :

- Pris note des activités accomplies par le Groupe consultatif depuis sa soixante-dix-neuvième session ;
- Invité le Groupe consultatif à poursuivre ses travaux sur l'étude concernant l'économie du partage dans le secteur du logement ;
- Invité le Groupe consultatif à contribuer aux activités suivantes menées sous sa direction :
  - Organisation d'ateliers de renforcement des capacités et de programmes de formation sur les indicateurs clefs de performance pour les villes intelligentes et durables ;
  - Organisation d'activités de renforcement des capacités en matière de politiques du logement, y compris l'accessibilité économique et autre du logement et l'efficacité énergétique des bâtiments, et collecte de fonds à cette fin ;
- Accueilli avec satisfaction la publication du Groupe consultatif intitulée « Policy framework for sustainable real estate markets » (Cadre de politique générale pour des marchés immobiliers durables) et remercié les membres du Groupe consultatif pour leurs travaux ;
- Félicité M<sup>me</sup> Paloma Taltavull pour son élection à la présidence du Groupe consultatif, ainsi que M<sup>me</sup> Kat Grimsley et M. Reiner Lux pour leur élection à la vice-présidence, et remercié M. Bambagioni, Président sortant, pour ses qualités d'organisateur et sa contribution aux travaux du Groupe.

## C. Développement urbain durable et villes intelligentes et durables (point 2 c) de l'ordre du jour)

### 1. Questions découlant de la soixante-huitième session de la Commission économique pour l'Europe et de la Journée mondiale des villes

#### Document(s) :

(ECE/HBP/2019/3)

32. Le secrétariat a rendu compte des résultats de la soixante-huitième session de la Commission économique pour l'Europe, qui s'était tenue les 9 et 10 avril 2019 sur le thème général des « Villes intelligentes et durables, moteurs du développement durable », et de la Journée mondiale des villes (Genève, 8 avril 2019). Les participants ont en outre été informés qu'à sa réunion du 6 juin 2019, le Bureau du Comité avait examiné les résultats de la session de la Commission et ceux de la Journée mondiale des villes et recommandé au Comité d'envisager d'établir pour deux ans un forum des maires sous son égide, ainsi qu'un comité directeur qui appuierait les travaux du forum.

33. Le Comité a été invité à examiner un document donnant un aperçu des débats tenus lors de la Journée des villes, des réactions des participants et des propositions du Bureau du Comité concernant l'organisation d'un forum des maires et la création d'un comité directeur chargé de prêter son soutien aux activités du forum. Il a été invité à réfléchir à la manière dont il pourrait renforcer son appui aux villes afin d'accroître leur potentiel et d'élaborer des solutions pour atteindre les objectifs de développement durable à l'échelle urbaine, notamment par la création, sous son égide, d'un forum des maires et d'un comité directeur. Les représentants de l'Espagne, de la France, de la Fédération de Russie, de la République tchèque, de la Suisse, de l'Albanie, du Portugal, de l'Italie, de la Slovaquie et du Forum économique mondial sont ensuite intervenus.

34. Les maires de Helsingborg (Suède) et de Tirana (Albanie), le maire adjoint de Cascais (Portugal), le Président du Conseil du district de Chausy (Biélorus), l'Urbaniste en chef de Glasgow (Royaume-Uni) et un représentant du Ministère bulgare du développement régional et les travaux publics ont donné des informations sur les activités de promotion du logement et du développement urbain durables dans les villes. Les participants à la réunion ont souligné l'importance pour les villes d'élaborer des politiques centrées sur l'être humain, de créer des villes intelligentes fondées sur des données factuelles et de faire en sorte que les administrations municipales soient en première ligne dans la mise en œuvre du Programme pour 2030 et des ODD. Ils se sont félicités de l'occasion qui leur était donnée de favoriser un plus grand échange de connaissances et de faire partie de ce réseau de villes.

35. Le Comité a :

- Reconnu le rôle important des villes et des autorités locales dans la mise en œuvre du Programme pour 2030 et la réalisation des ODD ;
- Accepté de consacrer l'un des trois jours de sa session à des discussions concernant les autorités locales, en particulier les maires, et impliquant leur participation, selon une formule similaire à celle de la Journée des villes. Le Forum des maires sera organisé le premier jour de la session du Comité et portera sur une question thématique spécifique liée au développement urbain, au logement et à l'aménagement du territoire durables ;
- Décidé que le Forum se tiendrait en 2020 et 2021. Une évaluation de la formule de cette rencontre, s'appuyant sur les paramètres retenus par le Bureau du Comité, sera présentée à la session de 2022 du Comité. Celui-ci déterminera alors s'il convient de conserver cette formule, de la modifier (par exemple en organisant le Forum en marge d'autres manifestations et réunions de la CEE) ou de renoncer à cette manifestation pour l'avenir ;
- Invité le Forum à lui transmettre ses recommandations sur les moyens de résoudre les problèmes que rencontrent les autorités ou gouvernements locaux pour parvenir à un développement urbain, un logement et un aménagement du territoire durables,

dans le cadre de l'assistance au Comité dans les activités qu'il mène dans la région de la CEE ;

- Invité en outre le Forum à transmettre ses recommandations intéressant d'autres organes de la CEE aux organismes compétents pour information et examen éventuel (par exemple le Comité de l'énergie durable, le Comité des transports intérieurs, etc.) ;
- Décidé que le Forum serait appuyé par un comité directeur composé de membres intéressés du Bureau du Comité et d'experts de la CEE dans le domaine des villes intelligentes et durables, choisis compte tenu de la session thématique du Forum et invités par le secrétariat. Le comité directeur communiquera principalement par voie électronique. Il aura pour fonctions d'aider le secrétariat :
  - Dans le choix des maires qui seront invités par le secrétariat, en fonction du sujet qui sera traité par le Forum, avec l'accord des États membres correspondants ;
  - Dans le choix du sujet qui sera abordé par le Forum ;
  - Dans le choix des cas pertinents à présenter au Forum ;
  - En donnant des conseils sur les questions de fond liées aux débats du Forum et en procédant, le cas échéant, à l'examen des documents d'information établis par le secrétariat à l'appui des débats ;
- Décidé qu'une évaluation des résultats et des fonctions du Forum sera présentée à sa session de 2022 pour examen et éventuelle prorogation ou modification de formule ;
- Arrêté le thème qui sera abordé par le Forum des maires de 2020 : les villes et l'action climatique.

## 2. Mise en œuvre du programme U4SSC (Tous unis pour des villes intelligentes et durables)

### Document(s) :

(ECE/HBP/2019/1), (ECE/HBP/2019/4), (ECE/HBP/2019/5) (ECE/HBP/2019/Inf.6), (ECE/HBP/2019/Inf.7), (ECE/HBP/2019/Inf.8), (ECE/HBP/2019/Inf.12), (ECE/HBP/2019/Inf.14)

36. Le secrétariat a rendu compte des activités menées depuis la soixante-dix-neuvième session du Comité au titre du programme U4SSC. Les versions définitives des études réalisées dans le cadre de ce programme sur les stratégies en matière d'économie urbaine circulaire et sur le financement des projets de villes intelligentes et durables ont été soumises aux participants à la réunion. Le Comité a été informé de la publication de la monographie consacrée à la ville de Voznesensk (Ukraine), établie conjointement avec cette ville et le Bureau du PNUD en Ukraine.

37. En outre, le Comité a été informé du nouveau projet sur les villes intelligentes et durables intitulé « Des villes intelligentes et durables pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Nouveau Programme pour les villes dans la région de la CEE », qui sera appuyé par la CEE et ONU-Habitat et sera mis en œuvre dans le cadre de la douzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement.

38. Les participants à la réunion ont également été informés de l'actualisation du mandat de l'initiative U4SSC et des efforts déployés par l'UIT, ONU-Habitat et l'Université des Nations Unies pour actualiser les indicateurs clefs de performance.

39. Le secrétariat a par ailleurs remis un certificat UIT/CEE/ONU-Habitat à la ville de Voznesensk pour la réalisation de l'évaluation des indicateurs clefs de performance dans le cadre du programme U4SSC.

40. Le Comité a :

- Réitéré son invitation aux gouvernements nationaux et locaux à utiliser les indicateurs clefs de performance pour les villes intelligentes et durables afin d'évaluer l'intelligence et la durabilité des villes ;

- Pris note des activités en cours et prévues sur les villes intelligentes et durables, y compris les activités relevant de l'initiative U4SSC (ECE/HBP/2019/4) ;
- Approuvé le mandat révisé de l'initiative U4SSC (voir l'annexe) ;
- Pris note de l'éventuelle révision des indicateurs clefs de performance, approuvé les prochaines dispositions proposées (ECE/HBP/2019/Inf.7) et chargé le secrétariat, en coopération avec le Bureau, du processus de révision ;
- Pris note de l'élaboration des projets de guide d'économie urbaine circulaire (ECE/HBP/2019/Inf.6) et de directives sur les outils et les mécanismes de financement des projets de villes intelligentes et durables (ECE/HBP/2019/Inf.8) et approuvé la publication du « Guide to Circular Cities » à titre de publication officielle en anglais et en russe, sous forme numérique et imprimée ;
- Pris note de l'organisation, sous réserve que les fonds soient disponibles, de manifestations parallèles sur les villes intelligentes durables pendant le Congrès mondial Smart City Expo (Barcelone, 19-21 novembre 2019), le Forum urbain mondial (Abou Dhabi, 8-13 février 2020) et, le cas échéant, toute autre manifestation pertinente sur les villes intelligentes et durables.

41. Les représentants des divisions de la CEE qui s'intéressent aux villes intelligentes et durables pour tous les âges, thème commun de la CEE, ont présenté leurs travaux. Les exposés ont porté sur des sujets tels que l'approche fondée sur les interactions, qui donne une vue d'ensemble et renforce les liens entre les sous-programmes ; les villes, pôles d'innovation ; les activités menées dans le cadre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) ; et la planification des transports, intégrée dans l'aménagement du territoire, au moyen d'outils tels que Mobility as a Service (Maas), manuel sur le transport durable et la planification urbaine.

42. Le Comité a :

- Noté avec satisfaction l'adoption du thème commun de la CEE portant sur les villes intelligentes et durables et associant différents sous-programmes de la CEE ;
- Accueilli favorablement l'organisation, conjointement avec le secrétariat de la Convention sur les accidents industriels, d'un atelier sous-régional sur l'aménagement du territoire et la sécurité industrielle, qui aura lieu à Belgrade (Serbie) en mars 2020 ;
- Approuvé la publication phare multidisciplinaire sur les villes intelligentes et durables qui sera élaborée à titre de publication officielle en anglais, français et russe, sous forme numérique et imprimée ;
- Noté les propositions d'organiser les activités suivantes sur le thème commun des villes intelligentes et durables : ateliers nationaux de formation consacrés aux politiques fondées sur des données factuelles, organisés en Albanie, au Bélarus, en Bulgarie, en Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizistan et en Ukraine dans le cadre des projets des onzième et douzième tranches du Compte pour le développement.

## **D. Administration des biens fonciers et aménagement du territoire (point 2 d) de l'ordre du jour)**

**Document(s) :**

(ECE/HBP/2019/6), (ECE/HBP/2019/7), (ECE/HBP/2018/Inf.9), (ECE/HBP/2018/Inf.10), (ECE/HBP/2018/Inf.11), (ECE/HBP/WP.7/2019/2)

43. Le Président du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers a rendu compte des activités menées par le Groupe de travail depuis la session précédente du Comité. Il a informé les représentants des résultats de la onzième session du Groupe de travail (Genève, 27 et 28 février 2019), qui a approuvé le projet de mandat du Groupe pour la période 2021-2025 et son programme de travail pour 2020-2021. Ont notamment été soulignées l'importance de la gestion des terres et de la protection des droits de propriété,

ainsi que la nécessité d'adopter une approche globale de l'aménagement du territoire pour parvenir à un développement durable.

44. La représentante de la Grèce membre du Bureau du Groupe de travail a donné des informations sur les progrès réalisés dans l'élaboration des directives techniques sur l'aménagement foncier spontané dans la région de la CEE. Elle a souligné l'importance d'officialiser les droits de propriété, le coût de l'inaction dans ce domaine étant préjudiciable aux groupes les plus vulnérables.

45. Le représentant de la République de Moldova et le représentant de la Mission permanente de la France auprès de l'ONU et d'autres organisations internationales à Genève ont rendu compte de l'organisation de l'Atelier sous-régional sur l'aménagement du territoire et la sécurité industrielle en Europe orientale et dans le Caucase. La Présidente s'est félicitée de ces travaux menés conjointement dans un contexte transfrontière, qui touchaient de nombreux États membres de la région de la CEE et auraient une incidence sur le plan du développement.

46. Le secrétariat a présenté le programme de travail du Groupe de travail pour 2020-2021.

47. Le Comité a :

- Décidé de proroger le mandat du Groupe de travail pour la période 2021-2025 et approuvé le projet de mandat révisé, avant de le transmettre au Comité exécutif de la CEE pour approbation définitive ;
- Approuvé le programme de travail pour 2020-2021 avant de le transmettre au Comité exécutif de la CEE pour approbation définitive ;
- Noté avec satisfaction les activités du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers, y compris l'excellente organisation de la onzième session du Groupe (Genève, 27 et 28 février 2019) et de la manifestation parallèle à cette session, qui avait pour thème « Mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, le rôle des données et des statistiques dans le suivi de l'administration et de la gestion foncières » (28 février 2019) ;
- Pris note des progrès réalisés dans l'élaboration des études suivantes du Groupe de travail :
  - Directives pour la régularisation des constructions informelles : développement informel dans la région de la CEE ;
  - Étude sur les pratiques de remembrement des terres en Europe ;
  - Enquête sur les coûts d'enregistrement et de transfert des biens immobiliers et des hypothèques dans la région de la CEE ;
  - Étude sur la fraude dans les systèmes d'administration des biens fonciers ;
  - Étude sur les scénarios futurs de l'administration des biens fonciers ;
- Pris note des ateliers que le Groupe de travail prévoyait d'organiser en 2020 :
  - Atelier prévu à Helsinki les 20 et 21 novembre 2019 dans le cadre de la Conférence de 2019 du Comité permanent du cadastre (CPC) ;
  - Atelier proposé sur l'infrastructure nationale de données géospatiales et l'évolution vers une société numérique, prévu à Bakou en avril 2020 ;
  - Atelier sur les perspectives internationales et autochtones en matière de gouvernance foncière, prévu à Mont-Tremblant (Canada) du 19 au 21 mai 2020, organisé conjointement avec l'Arpenteur général des terres du Canada (Ressources naturelles Canada).

## **E. Monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire (point 2 e) de l'ordre du jour)**

### **Document(s) :**

(ECE/HBP/2019/1), (ECE/HBP/195)

48. Un représentant du Ministère biélorussien de l'architecture et de la construction, des experts internationaux et une représentante d'ONU-Habitat ont présenté les résultats de la monographie nationale sur le logement et l'aménagement du territoire du Bélarus. Les étapes suivantes de la mise en œuvre des recommandations formulées dans la monographie nationale ont été examinées, y compris l'élaboration de la politique urbaine nationale du Bélarus et la nécessité de planifier les actions à venir. L'excellente coopération professionnelle entre toutes les parties prenantes a été appréciée à sa juste valeur.

49. Les représentants des Gouvernements de l'Arménie, du Kazakhstan, de l'Ouzbékistan et de la République de Moldova ont rendu compte de la mise en œuvre des recommandations de politique générale formulées par la CEE à l'intention de leurs pays dans les monographies nationales. La représentante d'ONU-Habitat a rappelé l'intérêt des résultats obtenus sur la base de données factuelles et la nécessité de renforcer la coordination dans le contexte de la nouvelle architecture régionale et du plan-cadre de développement durable, notamment pour l'établissement des bilans communs de pays. Elle a en outre rappelé aux participants que la troisième Conférence internationale sur les politiques urbaines nationales se tiendrait à Nairobi (Kenya) du 28 au 31 octobre 2019.

50. L'Albanie a demandé qu'une deuxième monographie nationale la concernant soit élaborée. Cette monographie devrait être axée sur les indicateurs, les politiques fondées sur des données factuelles et le rôle des municipalités.

51. Le Comité a :

- Remercié le Gouvernement biélorussien de son excellente coopération dans l'élaboration de la monographie nationale du Bélarus et lui a demandé de rendre compte, si nécessaire, de la mise en œuvre des recommandations formulées dans cette monographie ;
- Pris note de la mise en œuvre des recommandations de politique générale formulées dans les monographies nationales de l'Arménie, du Kazakhstan, de l'Ouzbékistan et de la République de Moldova ;
- Pris note de la demande de l'Albanie d'entreprendre une deuxième monographie nationale sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire et invité un représentant de l'Albanie à prendre contact avec le secrétariat à ce sujet.

## **V. Réunion ministérielle sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire (point 3 de l'ordre du jour)**

52. La Présidente du Comité a présenté une proposition approuvée par le Bureau à sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2019 visant à organiser la Réunion ministérielle de la CEE sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire en octobre 2021 et à axer cette réunion sur le thème de l'accessibilité économique du logement.

53. Le Comité a :

- Décidé d'organiser une réunion ministérielle en octobre 2021 afin d'examiner les nouvelles mesures à prendre pour mettre en œuvre la Charte de Genève sur le logement durable, la stratégie de la CEE pour le logement durable et l'aménagement du territoire pour la période 2014-2020 et la Déclaration ministérielle ;
- Prié le Bureau de contribuer à l'organisation de la réunion ministérielle, selon qu'il conviendra, y compris à la rédaction de l'ordre du jour ;

- Invité les États membres à envisager d'accueillir la Réunion ministérielle dans leur pays ;
- Demandé au Bureau de faire rapport sur la proposition relative à la Réunion ministérielle et aux pays désireux d'accueillir cette réunion d'en informer la quatre-vingt-unième session du Comité en 2020 pour examen.

## **VI. Programme de travail pour 2020 de la composante logement et aménagement du territoire du sous-programme « Logement, aménagement du territoire et population » et publications pour la période biennale 2019-2020 (points 4 et 5 de l'ordre du jour)**

### **Document(s) :**

(ECE/HBP/2019/1), (ECE/HBP/2019/8)

54. Le secrétariat a présenté le projet de programme de travail pour 2020, y compris les publications.

55. Le Comité a adopté son programme de travail pour 2020, compte tenu de la mise à jour suivante :

- Remplacer dans la liste des publications officielles la monographie nationale consacrée à Chypre par la publication de la CEE et d'ONU-Habitat relative aux lignes directrices sur les politiques et la prise de décisions fondées sur des données factuelles en matière de logement et de développement urbain durables, demandée par le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire à sa soixante-dix-neuvième session ;
- Ajouter au titre des publications officielles l'élaboration en 2020, en anglais, français et russe, sous forme numérique et imprimée, d'une publication phare multidisciplinaire sur les villes intelligentes et durables.

## **VII. Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains (point 6 de l'ordre du jour)**

### **Document(s) :**

(ECE/HBP/2019/9)

56. Les représentants ont été informés de la situation du Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains et ont examiné comment rationaliser le financement conformément aux réglementations actuelles de l'ONU et de la CEE.

57. Le Comité a :

- Décidé de maintenir l'appui des activités du Comité et du sous-programme correspondant de la CEE par le Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains au moyen d'un nouveau numéro d'identification de projet Umoja portant le code 32 CEE, étant entendu que les activités seront poursuivies à l'avenir ;
- Prié instamment les États membres d'envisager de réalimenter le Fonds d'affectation spéciale afin de financer les activités inscrites au programme de travail (ECE/HBP/2017/7 ; ECE/HBP/2019/8) et sur la liste des activités pour 2019-2020 figurant dans le document ECE/HBP/2018/1, conformément aux règles et règlements de la CEE.

## VIII. Élection du Bureau (point 7 de l'ordre du jour)

58. Le Comité a élu par acclamation les membres de son Bureau, y compris son Président et ses deux Vice-Présidents, qui resteront en fonction jusqu'à la fin de la quatre-vingt-unième session. Les membres élus sont les suivants :

- M<sup>me</sup> Doris Andoni, Albanie (Présidente)
- M. Elshad Khanalibayli, Azerbaïdjan (Vice-Président)
- M<sup>me</sup> Aša Rogelj, Slovénie (Vice-Présidente)
- M. Dmitry Doroshevich, Bélarus
- M<sup>me</sup> Maja-Marija Nahod, Croatie
- M<sup>me</sup> Beatriz Corredor, Espagne
- M<sup>me</sup> Marge Martin, États-Unis d'Amérique
- M. Andrey Chibis, Fédération de Russie
- M. Yves Laurent Sapoval, France
- M<sup>me</sup> Nino Gventsadze, Géorgie
- M. Giampiero Bambagioni, Italie
- M. Olzhas Sartayev, Kazakhstan
- M<sup>me</sup> Joana Balsemao, Portugal
- M<sup>me</sup> Marie Mohylova, République tchèque
- M<sup>me</sup> Emma Vincent, Royaume-Uni
- M<sup>me</sup> Veronika Rehakova, Slovaquie
- M. Edouard Jay, Suisse
- M. Fredrik Zetterquist, Suède (*ex officio*)

## IX. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)

59. Le Comité a exprimé sa gratitude aux membres du Bureau sortants ci-après pour leur contribution à ses travaux :

- M<sup>me</sup> Elena Szolgayová, Slovaquie (Présidente)
- M<sup>me</sup> Daniela Grabmüllerová, République tchèque (Vice-Présidente)
- M<sup>me</sup> Alena Rakava, Bélarus
- M<sup>me</sup> Lise Heinesen, Danemark
- M. Stefano Scalera, Italie

60. Le secrétariat a fait savoir que, certains pays ayant fait des offres préliminaires pour accueillir la session suivante du Comité, la date et le lieu de la réunion ne pouvaient être communiqués à ce stade. Il informerait et consulterait le Bureau sur cette question en temps voulu.

## X. Adoption du rapport et clôture de la session (point 9 de l'ordre du jour)

61. La Présidente a résumé les principales décisions prises par le Comité. Celui-ci a été invité à adopter son rapport sur la base d'un projet établi par le secrétariat. Le rapport a été adopté et la Présidente a clos la session à 16 h 40.

## Annexe

### Mandat de l'initiative U4SSC (Tous unis pour des villes intelligentes et durables)

#### A. Contexte

1. La CEE et l'UIT ont élaboré une définition des villes intelligentes et durables qui a été approuvée au niveau international : « Une ville intelligente et durable est une ville novatrice qui utilise les technologies de l'information et de la communication et d'autres moyens pour améliorer la qualité de vie, l'efficacité du fonctionnement et des services urbains et la compétitivité, tout en répondant aux besoins des générations présentes et futures sur les plans économique, social, environnemental et culturel. ».
2. L'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » (U4SSC) a été lancée le 18 mai 2016 au cours du forum sur le thème « Pour la transition vers des villes plus intelligentes et durables : en quête d'objectifs de développement durable ».
3. Depuis sa création, l'initiative U4SSC a fonctionné comme une plateforme mondiale pour le partage des connaissances sur les pratiques, les lignes directrices et les cadres applicables relatifs aux villes intelligentes. L'initiative est une plateforme qui relie les organismes du système des Nations Unies tout en étant ouverte à la participation d'autres organisations et parties prenantes.
4. L'initiative U4SSC promeut des politiques publiques visant à encourager l'utilisation de technologies et d'outils innovants, y compris les TIC, applicables à la gestion des villes en vue de faciliter la transition vers des villes intelligentes et durables.
5. L'initiative a élaboré un ensemble d'indicateurs clefs de performance internationaux pour que les villes intelligentes et durables puissent atteindre les objectifs de développement durable, et elle promeut l'utilisation de ces indicateurs.
6. Le programme pour la mise en œuvre de l'initiative appuie l'utilisation des indicateurs clefs de performance dans les villes, réalise des projets et établit des partenariats visant à construire des villes plus intelligentes et plus durables dans le monde.

#### B. Partenaires de l'initiative U4SSC

7. Les partenaires de l'initiative U4SSC sont des organismes, des programmes et des fonds du système des Nations Unies. Les organisations suivantes sont actuellement partenaires de l'initiative : l'UIT, la CEE, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le PNUD, ONU-Habitat, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Groupe opérationnel pour la gouvernance électronique au service des politiques publiques (UNU-EGOV) de l'Université des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

## C. Participants à l'initiative U4SSC

8. Les participants à l'initiative U4SSC sont des experts représentant les organisations et les organismes nationaux et locaux intéressés, les organisations internationales, les villes et leurs associations, les ONG, le secteur privé et les universités ainsi que des experts indépendants.

## D. Équipe de gestion

9. L'équipe de gestion de l'initiative U4SSC comprend deux coprésidents et deux vice-présidents qui sont des experts nommés par les partenaires et approuvés par le Conseil des partenaires. Le programme de mise en œuvre de l'initiative dispose d'un responsable désigné qui est chargé de coordonner ses travaux et ses activités connexes. Le responsable du programme est chargé, en collaboration avec les autres responsables de l'initiative, de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action de l'initiative.

10. Les activités de l'initiative sont menées par les responsables désignés des groupes thématiques, qui organisent les travaux consacrés à des questions particulières et à la réalisation de produits concrets (rapports, études, etc.), comme convenu lors de la réunion annuelle de l'initiative ou approuvé électroniquement par le Conseil des partenaires. Les responsables sont des experts techniques nommés par le coprésident de l'initiative en consultation avec les partenaires.

11. Les objectifs de l'initiative, qui sont fixés conformément au mandat de ses partenaires, sont les suivants :

- a) Appuyer la mise en place des cadres juridique, réglementaire et institutionnel nécessaires aux villes intelligentes et durables, en mettant également à contribution les organes intergouvernementaux et institutionnels pertinents des partenaires de l'initiative ;
- b) Donner des orientations pratiques sur le développement urbain durable aux décideurs et aux autres parties prenantes essentielles ;
- c) Favoriser le débat sur le rôle des TIC et de leurs applications, notamment sur l'Internet des objets, la technologie de la chaîne de blocs et l'intelligence artificielle pour faciliter la transition vers les villes intelligentes et durables ;
- d) Encourager la coopération entre les parties prenantes compétentes en matière de villes intelligentes ;
- e) Mettre en place une plateforme accessible et neutre pour le partage des connaissances sur les questions liées aux villes intelligentes et durables ;
- f) Promouvoir l'utilisation des indicateurs clefs de performance de l'initiative U4SSC et harmoniser les méthodes et les approches d'évaluation de la performance des villes ;
- g) Élaborer un indice mondial des villes intelligentes et durables afin de classer les villes en fonction de leur intelligence et de leur durabilité ;
- h) Encourager l'élaboration de plans directeurs et d'autres documents stratégiques pour les villes qui souhaitent devenir intelligentes et durables ;
- i) Encourager les villes à intégrer les éléments qui caractérisent les villes intelligentes et durables dans leurs stratégies actuelles de développement urbain durable ;
- j) Apporter des éléments utiles aux débats sur les villes intelligentes et durables en élaborant des documents d'orientation, des recommandations et des lignes directrices ;
- k) Promouvoir l'organisation de campagnes de sensibilisation sur des thèmes liés aux villes intelligentes et durables ;
- l) Contribuer aux progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier de l'objectif 11 sur les villes et les établissements humains, de l'Accord de Paris, du Nouveau Programme pour les villes et d'autres

engagements au niveau international, y compris les résolutions de l'UIT s'y rapportant et les initiatives des partenaires de la CEE ou de l'initiative U4SSC, et participer au suivi de l'action dans ce domaine ;

- m) Élaborer et mettre en œuvre des projets et des programmes visant à aider les villes à devenir plus intelligentes et durables ;
- n) Mettre au point des outils d'aide aux municipalités ;
- o) Mener des campagnes de collecte de fonds et mobiliser des ressources à l'appui des activités de l'initiative U4SSC et de son programme ;
- p) Mener des activités de sensibilisation en vue de promouvoir l'initiative et ses activités.

## **E. Responsabilités du Conseil des partenaires de l'initiative U4SSC**

12. Le Conseil des partenaires comprend 16 organismes, fonds et programmes des Nations Unies (les partenaires de l'initiative U4SSC). Il est responsable de l'élaboration des orientations stratégiques des travaux de l'initiative. Il s'acquitte également des fonctions suivantes :

- a) Adopter le plan d'action annuel de l'initiative élaboré par les présidents, vice-présidents et les responsables avec l'appui du secrétariat ;
- b) Fournir une orientation stratégique ;
- c) Approuver la révision du mandat (au besoin) ;
- d) Approuver la nomination des présidents et vice-présidents ;
- e) Contribuer activement à la réalisation des produits et aux autres activités menées dans le cadre de l'initiative ;
- f) Diffuser activement les produits des travaux de l'initiative à l'aide de ses réseaux et dans le cadre d'événements pertinents ;
- g) Faire en sorte que les principaux objectifs de l'initiative soient atteints ;
- h) Apporter un appui au secrétariat de l'initiative en cas de besoin.

13. Le Conseil peut également donner son approbation par voie électronique entre les réunions de l'initiative.

## **F. Responsabilités du président et des vice-présidents de l'initiative U4SSC**

14. Les fonctions du président et des vice-présidents de l'initiative sont les suivantes :

- a) Superviser le fonctionnement général de l'initiative ;
- b) Contribuer à l'élaboration du plan d'action annuel de l'initiative, qui permettra de suivre les progrès de chaque produit attendu et d'en assurer la réalisation en temps voulu avec le soutien des responsables et du secrétariat ;
- c) Donner des orientations en cas de conflit ou de chevauchement entre les domaines visés dans les produits attendus ;
- d) Promouvoir les travaux de l'initiative aux niveaux international et régional ;
- e) Encourager les parties intéressées à la mise en place de villes intelligentes et durables à se joindre à l'initiative ;
- f) Guider les participants et les responsables de l'initiative dans leur travail.

## G. Fonctions des responsables de l'initiative U4SSC

15. Les fonctions des responsables de l'initiative sont les suivantes :
- a) Proposer l'élaboration de produits particuliers liés aux domaines d'activité de l'initiative ;
  - b) Élaborer un plan de travail pour le produit dont ils sont responsables et en informer le secrétariat de l'initiative ;
  - c) Superviser les travaux relatifs à leur produit ;
  - d) Établir un calendrier applicable pour le produit dont ils sont responsables, y compris un plan de travail réaliste et un calendrier des réunions électroniques ;
  - e) Rédiger le procès-verbal de chaque réunion électronique tenue concernant leur produit et le télécharger régulièrement sur le site Web « SharePoint » de l'initiative (<https://extranet.itu.int/sites/itu-t/initiatives/U4SSC/SitePages/Home.aspx>) ;
  - f) Harmoniser les intrants fournis pour chaque produit ;
  - g) Définir clairement les intitulés, les objectifs et la portée de chaque activité ou produit proposé, notamment dans des documents d'orientation, cadres ou documents de réflexion ;
  - h) Promouvoir la coopération avec les coprésidents et d'autres responsables de l'initiative, lorsque c'est possible, afin de mettre en place des synergies et de travailler ensemble sur des questions d'intérêt commun ;
  - i) Fournir des contributions au Conseil des partenaires sur la base des échanges qu'ils ont eu sur les produits dont ils sont responsables ;
  - j) Veiller à ce que les lignes directrices, les recommandations stratégiques, les campagnes et les plans d'action pour des villes intelligentes et durables soient alignés, entre autres, sur les normes internationales existantes, les indicateurs clefs de performance, le Nouveau Programme pour les villes, l'Accord de Paris, le Programme Connect 2020 et les objectifs de développement durable ;
  - k) Promouvoir l'initiative dans le cadre de manifestations et de campagnes ainsi qu'en s'appuyant sur le réseau et les manifestations de leurs organisations ;
  - l) Apporter un appui et contribuer aux objectifs généraux de l'initiative ;
  - m) Informer leurs organisations respectives de leur participation à l'initiative.

## H. Responsabilités des participants

16. Les responsabilités des participants sont les suivantes :
- a) Sélectionner le(s) produit(s) auquel(s) ils souhaitent contribuer et informer le secrétariat de l'initiative U4SSC et le(s) responsable(s) en conséquence ;
  - b) Suivre de près tous les débats au niveau mondial qui pourraient être utiles pour les travaux de l'initiative et ses produits ;
  - c) Apporter leurs compétences dans différents domaines liés au développement urbain intelligent et durable dans le cadre des débats sur le(s) produit(s) sur lequel (lesquels) ils travaillent ;
  - d) Participer aux réunions ou aux manifestations de l'initiative, selon le cas ;
  - e) Encourager les transitions vers une gestion urbaine intelligente au moyen d'autres manifestations, conférences et formations ;
  - f) Soutenir les initiatives partant de la base qui portent sur les villes intelligentes et durables et qui s'appuient sur les TIC ;

g) Rassembler des études de cas et des bonnes pratiques pertinentes sur des sujets liés aux villes durables et intelligentes en vue de l'élaboration des produits proposés.

## I. Responsabilités du secrétariat de l'initiative U4SSC

17. Le secrétariat de l'initiative est responsable de la coordination de ses activités tout en étant ouvert à la participation d'autres partenaires de l'initiative.

18. Pour se joindre à l'initiative, les partenaires potentiels et les autres participants sont invités à prendre contact avec le secrétariat par courrier électronique.

19. Le Bureau de la normalisation des télécommunications de l'UIT, le Groupe du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE et ONU-Habitat assurent conjointement les services de secrétariat de l'initiative dans le cadre de leurs programmes de travail respectifs et avec les ressources dont ils disposent. L'étendue des activités de l'initiative dépend de la disponibilité des ressources disponibles pour appuyer ses travaux et les services du secrétariat. Les principales responsabilités du secrétariat de l'initiative sont les suivantes :

a) Contribuer à l'organisation des travaux portant sur les produits et le programme de mise en œuvre de l'initiative ;

b) Aider à l'amélioration des produits, au besoin ;

c) Coordonner les communications officielles et les communiqués de presse concernant l'initiative ;

d) Organiser la réunion annuelle de l'initiative, au cours de laquelle les participants procèdent à l'élection du président et des vice-présidents ainsi qu'à l'examen et à l'approbation des mandats et des activités ;

e) Porter les résultats des travaux à l'attention des organes intergouvernementaux compétents de la CEE, de l'UIT, d'ONU-Habitat ou d'autres partenaires de l'initiative pour examen et, le cas échéant, pour suite à donner.

## J. Dispositions supplémentaires

20. La participation à l'initiative U4SSC est gratuite.

21. L'assurance médicale de voyage (si nécessaire), les frais de voyage, le visa, le logement et les frais de subsistance sont à la charge des participants ou de l'organisme qu'ils représentent.

22. La participation à l'initiative est volontaire et non rémunérée. Elle ne donne pas lieu à une éventuelle offre d'emploi à l'UIT, à la CEE, à ONU-Habitat ou dans l'un des autres organismes participants des Nations Unies.

23. Le mandat du président, des vice-présidents et des responsables de l'initiative a une durée d'un an. Il est ensuite possible de renouveler leur mandat ou de nommer un nouveau candidat à leur poste.

24. Tous les partenaires de l'initiative ont le droit d'afficher leurs logos officiels sur le site Web, les publications, les documents de fond, les documents d'orientation, les lignes directrices et le plan d'action de l'initiative.

25. Le site Web principal de l'initiative est hébergé à l'adresse <https://www.itu.int/en/ITU-T/ssc/united/Pages/default.aspx>. Le mandat et la brochure de présentation de l'initiative figurent sur ce site Web, ainsi que des liens vers les manifestations qu'elle organise, les produits réalisés et d'autres résultats de ses travaux.

26. Un site Intranet (SharePoint) a été créé par l'UIT afin de faciliter la communication entre les partenaires et les autres participants.

27. Les participants, les responsables, les vice-présidents et le président ne sont pas autorisés à tirer parti de leur participation à l'initiative à des fins personnelles ou

professionnelles ; ils sont tenus de respecter le principe de confidentialité jusqu'à l'achèvement des travaux.

28. Tous les documents publiés sur la base des travaux de l'initiative sont la propriété intellectuelle de l'UIT, de la CEE, d'ONU-Habitat et des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies participants.

29. Tous les documents non publiés dans le cadre de l'initiative sont la propriété intellectuelle de l'UIT, de la CEE, d'ONU-Habitat et des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies participants. Ils ne peuvent être reproduits ou publiés sans le consentement écrit du secrétariat de l'initiative.

30. Le logo de l'initiative est également la propriété intellectuelle de l'UIT, de la CEE, d'ONU-Habitat et des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies participants, et il ne peut être utilisé qu'après avoir reçu l'approbation requise du secrétariat de l'initiative.

31. Le président, les vice-présidents, les responsables et les participants invités à prendre la parole au nom de l'initiative au cours d'autres manifestations, ou souhaitant présenter les travaux de l'initiative dans des forums, revues, conférences, etc., doivent en informer au préalable le secrétariat de l'initiative afin d'assurer la bonne coordination des travaux.

32. Le secrétariat de l'initiative devrait être informé immédiatement de tout travail présenté ou reproduit dans d'autres forums, publications ou organisations afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts ou problèmes de responsabilité légale.

33. Les partenaires et l'équipe de gestion de l'initiative peuvent s'exprimer en son nom et sont encouragés à informer le secrétariat de l'initiative de leurs activités pertinentes.

34. Les participants et les autres parties intéressées sont encouragés à promouvoir les travaux de l'initiative au sein de leurs réseaux.

35. Toutes les activités de collecte de fonds qui seront menées dans le cadre de l'initiative seront coordonnées par son programme de mise en œuvre en collaboration avec son secrétariat.

36. Les coordonnateurs du secrétariat de l'initiative sont M<sup>me</sup> Cristina Bueti (UIT), M. Robert Lewis-Lettington (ONU-Habitat) et M<sup>me</sup> Gulnara Roll (CEE).

37. En prenant part à l'initiative, les participants, responsables, vice-présidents et présidents approuvent implicitement et sans réserve le mandat figurant dans le présent document.

---